

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 28 Mai 2018

DATE DE CONVOCATION : 22 mai 2018

PRESIDENT : Bertrand MAURIS-DEMOURIUX, Maire

PRESENTS : Mesdames et Messieurs Jean-Paul BALLALOU, Florent BRASIER, Marie-Hélène CHAVES, Marion COMTE, Giovanni CORRIAS, Christian DUPONT, Valérie FERRARINI, Véronique FOREL, Isabelle FRACHON BOURQUI, Jean-Paul GUIGNARDAT, Julie HOLLOSI, Arnaud MANIGLIER, Isabelle MONTMASSON, Vincent MUNKA, Laurence NENNIG, Jean-Michel PASQUIER, Paul PASQUIER, Christophe PERY, Nathalie RIOU, Lilian RUBIN-DELANCHY, Nicolas STRIGINI, Sandrine TRINCAT, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSES : Pascale CAVORET, Rémi DELSANTE (pouvoir donné à Arnaud MANIGLIER), Claude GOY (pouvoir donné à Jean-Paul BALLALOU), Hervé LEMOS, Christelle PIERRARD (pouvoir donné à Bertrand MAURIS-DEMOURIUX),

SECRETARE: Isabelle MONTMASSON



En début de séance, M le Maire a informé le Conseil Municipal du décès du papa de Claude GOY, adjoint au maire.

M le Maire a proposé l'approbation du procès verbal de la séance du 30 mars 2018

⇒ Le PV est adopté à l'unanimité

DECISIONS MUNICIPALES

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions municipales suivantes :

- **DM2018_03_04**: Attribution du marché d'extension des réseaux humides, alloti géographiquement (lot 01 - Le Chatelard, lot 02 - Place d'Ossat, lot 03 - Les Villas, lot 04 -Anterne Sud, lot 05 - Bieully)/ marché de travaux 2017-T09

Il a été décidé d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

N° LOT	ENTREPRISES	ADRESSE	MONTANT HT
Lot 1 Le Chatelard	DECREMPS BTP	326 Rue de Pierre Longue 74800 Amancy Téléphone : 04 50 03 34 68 Courriel : contact@decremps.fr SIRET : 327 993 226 00015	113 223,40 €

Lot 2 Place d'Ossat	MAULET PASQUALIN	246 rue de la carrière 74130 Vougy Téléphone : 04 50 34 59 37 Courriel : maulet-pasqualin@orange.fr SIRET : 606 320 414 00026	19 594,00 €
Lot 3 Les Villas	CISE TP	Siège social : 11 chemin de Bretagne 92 130 Issy-Les -Moulineaux Agence d'unité de travaux : 250 Clos de la Marinière – 74950 Scionzier Téléphone : 04 50 58 77 83 Courriel : sebastien.pasquier@cisetp.com; contactbe@cisetp.com SIRET : 428 561 740 00419	49 158,00 €
Lot 4 Anterne Sud	SMTP	217 rue des Celliers 74800 Saint Pierre en Faucigny Téléphone : 04 50 03 04 22 Courriel : christelle.bouvrad@colas- ra.com SIRET : 308 196 245 00010	44 785,00 €
Lot 5 Bieully	SMTP	217 rue des Celliers 74800 Saint Pierre en Faucigny Téléphone : 04 50 03 04 22 Courriel : christelle.bouvrad@colas- ra.com SIRET : 308 196 245 00010	64 970,00 €

➤ **DM2018_03_05 : Convention d'occupation précaire et à titre onéreux d'un logement situé 63, avenue de la Mairie- 1^{er} étage au profit de M. CAFFARATI Mickaël et Mme BALMET Nathalie**

Il a été décidé de renouveler la convention d'occupation précaire et à titre onéreux du logement de 4 pièces de 67 m², situé 63, avenue de la Mairie 74970 MARIGNIER avec M. CAFFARATI Mickaël et Mme BALMET Nathalie pour une durée de 3 mois.

La prestation de logement nu est accordée pour un loyer mensuel de 100 € chauffage inclus.

➤ **DM2018_04_06 : Convention d'occupation d'un logement au 2^{ème} étage sis 63, avenue de la Mairie à titre onéreux et précaire au profit de Mme AUFFRET Ghislaine**

Considérant que le logement de Madame AUFFRET Ghislaine et sa famille a pris feu et qu'il est nécessaire de les reloger en urgence ;

Il a été décidé de louer à titre précaire, à M et Mme AUFRETT, un logement de 5 pièces de 101,40 m², situé 63, avenue de la Mairie 74970 MARIGNIER à compter du 16 Avril 2018.

➤ **DM2018_05_07 : Convention d'utilisation de la salle d'activité du 1^{er} étage de l'Espace d'Animation de Marignier par le RAM de la CCFG**

Il a été décidé de mettre à disposition du service du RAM de la CCFG la salle d'activités du 1^{er} étage de l'Espace d'Animation pour organiser la fête de fin des animations avec les assistantes maternelles, les enfants et leurs parents le **lundi 25 juin 2018 de 17h à 20h30**

Cette mise à disposition est réalisée à titre gracieux

Le Conseil,

A APPROUVÉ, pour le budget général, le compte de gestion 2017 du percepteur dont les valeurs sont identiques à celles du compte administratif présenté.

A ARRÊTÉ, les résultats définitifs 2017 tels que résumés ci-dessous :

Budget principal :

<i>LIBELLE</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>		<i>ENSEMBLE</i>	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
<i>Résultats reportés001/002</i>	0,00	571 221,91	0,00	42 970,02	0,00	614 191,93
<i>Opérations de l'exercice</i>	5 018 686,14	5 288 789,05	4 216 907,60	2 640 962,91	9 235 593,74	7 929 751,96
<i>TOTAUX</i>	5 018 686,14	5 860 010,96	4 216 907,60	2 683 932,93	9 235 593,74	8 543 943,89
<i>Résultats de clôture</i>		841 324,82	1 532 974,67		691 649,85	
<i>Restes à réaliser</i>	0,00	0,00	1 302 269,60	3 663 149,30	0,00	2 360 879,70
<i>TOTAUX CUMULES</i>	0,00	841 324,82	2 835 244,27	3 663 149,30	2 835 244,27	4 504 474,12
<i>RESULTATS DEFINITIFS</i>		841 324,82		827 905,03		1 669 229,85

A APPROUVÉ le compte administratif 2017 présentés par M.GUIGNARDAT, Maire adjoint aux finances

A DÉCIDÉ que les résultats de fonctionnement constatés sur le budget général seront repris de la façon suivante :

BUDGET GENERAL

- 1 532 974,67 € ont été affectés au *compte 001 « déficit d'investissement reporté »*
- 841 324,82 € ont été affectés au *compte 002 « excédent de fonctionnement reporté »*

Vote : 20 Pour

4 **Abstention** (*Mmes FRACHON BOURQUI Isabelle, Sandrine TRINCAT, Ms Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY*)

2 **Contre** (*M RUBIN DELANCHY Lilian, Mme NENNIG Laurence*)

Le Conseil,

A APPROUVÉ, pour le budget de l'eau, le compte de gestion 2017 du percepteur dont les valeurs sont identiques à celles du compte administratif présenté.

A ARRÊTÉ, les résultats définitifs 2017 tels que résumés ci-dessous :

Budget de l'Eau :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		257 313,25		24 152,89		281 466,14
Opérations de l'exercice	507 139,18	762 842,77	188 938,66	209 846,57	696 077,84	972 689,34
TOTAUX	507 139,18	1 020 156,02	188 938,66	233 999,46	696 077,84	1 254 155,48
Résultats de clôture		513 016,84		45 060,80		558 077,64
Restes à réaliser			38 532,80	131 402,00		224 170,00
TOTAUX CUMULES		513 016,84	38 532,80	176 462,80	38 532,80	689 479,64
RESULTATS DEFINITIFS		513 016,84		137 930,00		650 946,84

A APPROUVÉ le compte administratifs 2017 présentés par M.GUIGNARDAT, Maire adjoint aux finances

A APPROUVÉ le bilan d'exploitation du service de l'eau

A DÉCIDÉ que les résultats de fonctionnement constatés sur le budget de l'eau seront repris de la façon suivante :

BUDGET DE L'EAU

- 45 060,80 € seront affectés au *compte 001 « excédent d'investissement reporté »*
- 513 016,84 € seront affectés au *compte 002 «excédent de fonctionnement reporté »*

Vote : 20 Pour

3 **Abstention** (*Mme FRACHON BOURQUI Isabelle, Ms Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY*)

3 **Contre** (*M RUBIN DELANCHY Lilian, Mmes NENNIG Laurence, Sandrine TRINCAT*)

Le Conseil,

A APPROUVÉ, pour le budget de l'assainissement, le compte de gestion 2017 du percepteur dont les valeurs sont identiques à celles du compte administratif présenté.

A ARRÊTÉ, les résultats définitifs 2017 tels que résumés ci-dessous :

Budget de l'assainissement :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		189 748,38		97125,45		286 873,83
Opérations de l'exercice	631 966,78	794 496,39	189 730,97	98 323,79	821 697,75	892 820,18
TOTAUX	631 966,78	984 244,77	189 730,97	195 449,24	821 697,75	1 179 694,01
Résultats de clôture		352 277,99		5 718,27		357 996,26
Restes à réaliser			60 611,28	197 000,00		136 388,72
TOTAUX CUMULES		352 277,99	60 611,28	202 718,27		494 384,98
RESULTATS DEFINITIFS		352 277,99		142 106,99		494 384,98

A APPROUVÉ le compte administratif 2017 présentés par M.GUIGNARDAT, Maire adjoint aux finances

A APPROUVÉ le bilan d'exploitation du service de l'assainissement

A DÉCIDÉ que les résultats de fonctionnement constatés sur le budget de l'assainissement seront repris de la façon suivante :

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

- 5 718,27 € seront affectés au *compte 001 « excédent d'investissement reporté »*
- 352 277,99 € seront affectés au *compte 002 « excédent d'exploitation reporté »*

Vote : 20 Pour

3 **Abstention** (*Mme FRACHON BOURQUI Isabelle, Ms Jean-Michel PASQUIER, Christophe PERY*)

3 **Contre** (*M RUBIN DELANCHY Lilian, Mmes NENNIG Laurence, Sandrine TRINCAT*)

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ les subventions aux associations décrites ci-dessous :

Nom de l'association	Subvention 2017	Subvention 2018	Observations
Association Gymnique de l'Arve		1280 €	Subvention d'équilibre manifestation 2017 « 30 ans »
Société d'Economie Alpestre	48 €	48 €	
Amicale des Sapeurs Pompiers Marignier	1 200 €	1 200 €	

Jeunes Sapeurs Pompiers		200 €	Nouvelle demande
Protection Civile		50 €	Nouvelle demande
Amicale du Personnel Participation actions cinéma et piscine	1 530 € 346 €	1 530 € 346 €	

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Considérant la manifestation « concerts Rock » le Samedi 16 juin 2018 à l'Espace Animation de Marignier ;

A ACCEPTÉ la répartition des bénéfices faits suite à ces concerts Rock entre les associations et la commune de Marignier.

A FIXÉ la répartition des bénéfices de la soirée à hauteur de 30 % pour la commune et 70% pour les associations.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ACCEPTÉ l'installation d'un point de vente des permis de pêche auprès du bureau des associations

A ACCEPTÉ l'intégration du paiement des permis de pêche à la régie de recettes existante du bureau des associations

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo électrique homologué chez un professionnel, d'une trottinette homologuée route ou d'un vélo pliant neuf au bénéfice des personnes majeures résidant sur le territoire de Marignier pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018.

A FIXÉ le montant de l'aide à 100€ par bénéficiaire dans la limite du budget alloué de 5000€

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer avec chaque bénéficiaire la convention définissant les modalités

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A SUPPRIMÉ un poste d'adjoint technique à temps complet

A DÉCIDÉ de créer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2018

A INSCRIT au budget les crédits correspondants

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A DÉCIDÉ de modifier les 9 emplois contractuels des agents recrutés pour assurer les fonctions d'accompagnateurs dans le cadre du pédibus en portant la durée de travail à 8 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2018.

A DÉCIDÉ d'annualiser le temps de travail et de **lisser** le traitement sur les 11 mois de l'année scolaire. Le traitement sera calculé en référence à l'indice minimum du 1^{er} grade de la catégorie C.

A INSCRIT au budget les crédits correspondants.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre de la fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique

A FIXÉ à CINQ le nombre de représentants titulaires du personnel et **à CINQ**, (en nombre égal) le nombre de représentants suppléants.

A DÉCIDÉ le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

Ce nombre est donc fixé à **CINQ** pour les représentants titulaires de la collectivité et un nombre égal de suppléants.

A DÉCIDÉ le recueil, par le Comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ le plan de financement et sa répartition financière

- D'un montant global estimé à 19 417.00 euros TTC ;
- Avec une participation financière communale s'élevant à 11 379.00 euros TTC ;
- Et des frais généraux s'élevant à 583.00 euros TTC.

S'EST ENGAGÉ à verser au SYANE 80 % du montant des frais généraux (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 466.00 euros sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux.

Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'EST ENGAGÉ à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 9 103.00 euros TTC.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre de l'opération « création des réseaux humides sur le territoire de la commune de Marignier – marché alloti géographiquement »

A APPROUVÉ le projet de convention de passage de canalisations de toute nature en terrains privés

A AUTORISÉ M. Le Maire à signer une convention avec chaque propriétaire concerné

A AUTORISÉ M. Le Maire à entreprendre les démarches éventuellement nécessaires pour procéder à l'enregistrement de ces conventions

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre de la liaison électrique rue du Pré du Crêt- DP de division M. DEBBAH

A APPROUVÉ le projet de convention de servitudes pour le passage des réseaux

A AUTORISÉ M. Le Maire à signer une convention avec ENEDIS

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A ACCEPTÉ de recevoir la diffusion en TNT du programme de TV8 Mont Blanc par l'antenne de TDF située à St Jeoire-La Joux

A AUTORISÉ M le Maire à signer le contrat de télédiffusion avec la société TDF

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

Dans le cadre de la constatation de la vacance des biens sans maître sur la digue en rive gauche du Giffre

A APPROUVÉ l'intégration de ces biens présumés sans maître au domaine privé de la commune de Marignier

A AUTORISÉ Monsieur le Maire a effectué toutes les démarches nécessaires à cette intégration

***Le Conseil,
à l'unanimité,***

A APPROUVÉ le principe de la constitution d'un groupement de commandes relatif à l'accord-cadre à bon de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagements extérieurs entre les communes de Bonneville et de Marignier, la CCFG et la REFG, pour la durée nécessaire à l'exécution de l'accord cadre, soit une durée maximale de quatre ans ;

A APPROUVÉ la participation de la commune de Marignier;

A APPROUVÉ les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relatives à l'accord-cadre à bon de commande pour les travaux d'entretien et d'aménagements extérieurs entre les communes de Bonneville et de Marignier, la CCFG et la REFG;

A APPROUVÉ que la CCFG soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé ;

A APPROUVÉ que la Commission d'Appel d'Offres du groupement soit la Commission d'Appel d'Offres de la CCFG ;

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes ainsi que tout document afférent.

Le Maire,
Bertrand MAURIS-DEMOURIoux

Affiché *du 1^{er} juin 2018*

au